

LE DIRECTEUR DE L'OFFICE DE TOURISME DE GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

Vu la délibération n° 2015.834 du 24 septembre 2015 votée en comité directeur sur les statuts de l'Office de Tourisme de Grenoble Alpes Métropole ;

Vu les dispositions de l'article R133 du Code du Tourisme auxquelles l'Office de Tourisme de Grenoble Alpes Métropole se réfère ;

ARRÊTE,

La liste des tarifs aux participations financières à la Route des Savoir-Faire.

La Route des Savoir-Faire de Grenoble Alpes Métropole est un projet, porté par l'Office de tourisme Grenoble Alpes Métropole, dont le but premier est la valorisation des savoir-faire artisanaux, artistiques, agricoles et patrimoniaux auprès de la clientèle locale et touristique.

Dans le cadre de cette Route des Savoir-Faire, une participation financière est demandée aux membres en fonction de leur catégorie :

Agriculteurs, artisans et artistes :

- 40 € HT avec une tva de 20%, soit 48,00 € ttc ;

Sites patrimoniaux :

- 20 € HT avec une tva de 20%, soit 24,00 € ttc ;

Fait à Grenoble, le 26 avril 2021

Le directeur et ordonnateur de l'EPIC,
Nicolas Bérout

